

DECRET N° 95-300 DU 30 DECEMBRE 1995  
portant nomination de Monsieur EPOUMA  
(Christian Grégoire) en qualité de  
Directeur Général du Centre Hospitalier  
et Universitaire de Brazzaville.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant Refonte du Statut  
Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 008-87 du 7 Février 1987 portant création du Centre  
Hospitalier et Universitaire de Brazzaville ;

Vu le décret n° 88-622 du 30 Juillet 1988 portant organisation  
et fonctionnement du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville ;

Vu le décret n° 90-227 du 10 Mai 1990 fixant les conditions  
d'emploi et de rémunération du personnel du Centre Hospitalier et Universitaire  
de Brazzaville ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du  
Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres,

D E C R E T E :

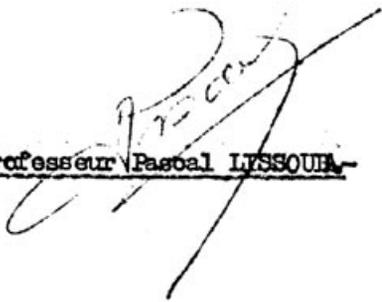
Article 1<sup>er</sup>. - Monsieur EPOUMA (Christian Grégoire) est nommé  
Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville.

.../...

Article 2 : Monsieur ~~EPOUMA~~ Christian Grégoire sera nommé aux fonctions prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur EPOUMA (Christian Grégoire) sera ~~publié~~ publié au Journal Officiel et communiqué ~~par tout le besoin sera~~ par tout le besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 30 Décembre 1995

  
Professeur Pascal LISSOUA

Par le Président de la République :

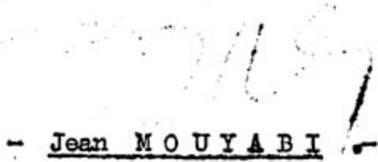
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,



Général Jacques Joachim YHOMEY-OPANGO

Le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective,

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, chargé de la Réinsertion sociale des Sinistrés et des Personnes Handicapées,

  
- Jean MOUYABI -

- Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO -